

**DEPARTEMENT DE L'AUDE**                      **N° 17- 2019**  
**COMMUNE DE VILLEROUGE TERMENES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
En Exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

Séance du 03 Juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le trois du mois de juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEROUGE TERMENES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRULÉ, Maire.

Présents : Mmes et MM. Philippe Brulé, Dominique Sellier, Philippe Marcy, Rémy Rouch, Françoise Fullana, Walter Benazet, Jean-Pierre Chevalier, Bernard Séguy, Catherine Lefranc, Emmanuelle Teboul.

Absent excusé : MM. Delphine Le Douarec.

Secrétaire de séance : Françoise Fullana

Date de la convocation : 28 mai 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans les départements de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP maisons de services au public),

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE DE :**

- 1) **S'OPPOSER** fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) **S'OPPOSER** au projet de création d'agences comptables,
- 3) **EXIGER** le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Par : 0 voix CONTRE 0 Abstention 10 voix POUR

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Philippe BRULÉ

